

# Séance ordinaire du 3 novembre 2014



Procès-verbal

## 01 (2014-11-470) - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 novembre 2014, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Siège # 1 Mme Claudette Desrochers                      Siège # 4 Mme Micheline Beaudet

Siège # 2 M. Marc-Antoine Drouin                      Siège # 5 M. Pierre Audesse

Siège # 3 M. Sylvain Vidal                              Siège # 6 M. Yves Gingras

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

## 02 (2014-11-471) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 et d'ajouter le point 5.4

Adoption règlement 390-09-14 et d'ajouter également le point 6.11 Registre des personnes habiles à voter pour le règlement 393-10-14.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 03 (2014-11-472) - Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014.

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## 04 - AVIS DE MOTION

### 04.01 (2014-11-473) - Avis de motion règlement 389-09-14 concernant les bâtiments complémentaires

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de faire l'avis de motion du règlement 389-09-14, règlement concernant les bâtiments complémentaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 05 - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

### 05.01 (2014-11-474) - Adoption du règlement 387-06-14: normes d'implantation spa

RÈGLEMENT NUMÉRO 387-06-14

Une dispense de lecture est demandée.

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 251-11-07 AFIN DE PRÉVOIR DES NORMES D'IMPLANTATION POUR UN SPA DANS LE CAS DES HABITATIONS EN RANGÉE ET DES HABITATIONS JUMELÉES.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement

de zonage à condition d'être conforme au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Lotbinière et à son plan d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Agapit désire modifier son règlement de zonage numéro 251-11-07 afin de prévoir des normes d'implantation pour un SPA dans les cas des habitations en rangée et des habitations jumelées;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Claudette Desrochers pour la présentation du présent règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 septembre 2014;

**ATTENDUE QU'**un projet de règlement de modification numéro 387-06-14 a été adopté par le conseil municipal à la séance du 2 juin 2014;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement de modification a eu lieu le 6 octobre 2014;

**ATTENDU QU'**à la suite de ladite assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement de modification;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers que règlement numéro 387-06-14 soit adopté pour modifier le règlement de zonage numéro 251-11-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.02 (2014-11-475) - Adoption du règlement 388-07-14 ententes relatives aux travaux municipaux**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 388-07-14 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Une dispense de lecture du règlement est demandée.

**ATTENDU QUE** les pouvoirs insérés dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) permet à une municipalité, par règlement, d'assujettir la délivrance d'un permis ou d'un certificat à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux ;

**ATTENDU QU'**il est important de prévoir des mécanismes efficaces afin de permettre le développement de la municipalité en adéquation avec les principes énoncés dans les règlements d'urbanisme et dans le respect de la capacité financière des contribuables;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Claudette Desrochers pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 octobre 2014;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 septembre 2014;

**ATTENDU QUE** ce projet de règlement a fait l'objet d'une séance d'information auprès des citoyens des zones concernées le 3 novembre 2014 et ce en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

**ATTENDU QU'**à la suite des commentaires formulés lors de cette assemblée publique la Municipalité n'a pas à modifier le texte de son projet de règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'adopter le règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **05.03 (2014-11-476) - Adoption du règlement 393-10-14, abrogation du règlement d'emprunt 336-07-11**

### **RÈGLEMENT 393-10-14 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 336-07-11 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 234 338 \$ POUR LE PROLONGEMENT DE L'AVENUE BERGERON**

**ATTENDU QU'**un avis de présentation a été déposé lors de la séance extraordinaire du 6 octobre 2014;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement a été remise aux membres le 28 octobre 2014;

**ATTENDU QUE** tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** la mairesse Sylvie Fortin Graham, a mentionnée l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'adopter le règlement 393-10-14 abrogeant le règlement 336-07-11 tel que stipulé.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **05.04 (2014-11-477) - Adoption règlement 390-09-14: container maritime**

### **Règlement numéro 390-09-14 modifiant le règlement de construction numéro 253-11-07 visant à autoriser l'utilisation d'un container maritime comme remise dans les zones publiques et communautaires (P)**

Une dispense de lecture est demandée.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Agapit est une municipalité régie par le *Code municipal du*

*Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Agapit désire modifier le règlement de construction numéro 253-11-07 conformément aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a dûment été donné par la conseillère Claudette Desrochers pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 octobre 2014;

**ATTENDU QU'un** projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 septembre 2014;

**ATTENDU QUE** ce projet de règlement a fait l'objet d'une séance d'information auprès des citoyens des zones concernées le 3 novembre 2014 et ce en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

**ATTENDU QU'à** la suite des commentaires formulés lors de cette assemblée publique la Municipalité n'a pas à modifier le texte de son projet de règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'adopter le règlement 390-09-14.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION**

### **06.01 (2014-11-478) - Dépôt du rapport de la mairesse**

Tel que prévue à l'article 955 du code municipal du Québec, la mairesse Mme Sylvie Fortin Graham produit chaque année quatre semaines avant l'adoption du budget le rapport du maire. Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de déposer le mot du maire et de le transmettre aux contribuables de la municipalité par la poste.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **06.02 (2014-11-479) - Date de l'adoption du budget 2015**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras que la séance extraordinaire d'adoption du budget 2015 soit fixée au jeudi 18 décembre 2014 à 20h à la salle du conseil située au 1080 avenue Bergeron Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **06.03 (2014-11-480) - Embauche homme de maintenance aqueduc égout - poste fin de semaine**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de procéder à l'embauche de M. Gérald Lemay pour le poste d'homme de maintenance aqueduc égout de fin de semaine, suite à la recommandation du comité des ressources humaines. Le salaire et les conditions sont prévus à la convention collective.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **06.04 (2014-11-481) - Embauche homme de maintenance travaux publics et bâtiments**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de procéder à l'embauche de M. Maxime Cayer pour le poste d'homme de maintenance travaux publics et bâtiments, suite aux recommandations du comité des ressources humaines. Le salaire et les conditions sont prévus à la convention collective.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **06.05 (2014-11-482) - Embauche journalier polyvalent**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de procéder à l'embauche de M. Éric Rouleau pour le poste de journalier polyvalent, selon les recommandations du comité ressources humaines. Le salaire et les conditions sont prévus à la convention collective.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **06.06 (2014-11-483) - Inscription Souper de Gens d'Affaires du CLD de Lotbinière**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de réserver un billet pour le Souper de Gens d'Affaires du CLD de Lotbinière qui aura lieu le 12 novembre prochain au Complexe des Seigneuries. Le prix du billet est de 115 \$ taxes incluses, poste budgétaire 02 11 000 346.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06.07 (2014-11-484) - Acceptation de l'offre de service Atôm- optimisation du sans-fil aréna et municipalité**

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'accepter la soumission d'Atôm au montant de 4007.48 \$ taxes incluses pour l'optimisation du sans-fil de l'aréna et de la municipalité. Poste budgétaire 02 70130.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06.08 (2014-11-485) - Assurances de la municipalité 2015**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'accepter la soumission de 76 530 \$ de Groupe Ultima pour la MMQ pour les assurances de la municipalité en 2015. Le montant sera déboursé en 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06.09 (2014-11-486) - Autorisation Guignolée**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser la Caisse Desjardins de Saint-Agapit-Saint-Gilles à la tenue de la Guignolée qui aura lieu le 4 décembre prochain au coin des rues Principale et de l'avenue Bergeron.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06.10 (2014-11-487) - Autorisation au Club de 3 et 4 roues de Lotbinière**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser le Club de 3 et 4 roues de Lotbinière à passer sur la rue Commerciale durant la saison hivernale 2014-2015, sur une distance d'environ 400 à 600 mètres.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06.11 (2014-11-488) - Date fixant la tenue du registre des personnes habiles à voter-règlement 393-10-14**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de fixer la date du registre des personnes habiles à voter concernant le règlement 393-10-14, au lundi 24 novembre prochain, entre 9h et 19h.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **07 - VOIRIE AQUEDUC ET ÉGOUT**

### **07.01 (2014-11-489) - Acceptation de l'offre de RecycLAV**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter l'offre de service de RecycLAV au montant maximum de 7500 \$ taxes incluses pour le service sur demande de ramassage des gros rebus. Poste budgétaire 02 45110 446.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.02 (2014-11-490) - Ajout contrat de déneigement- rues Dutil et Gingras**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de 3094-7675 Québec Inc. au montant de 6000 \$ plus taxes pour l'ajout du déneigement des rues Dutil et Gingras. Poste budgétaire 02 33 000 443.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.03 (2014-11-491) - Achat outils journalier polyvalent**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de procéder à l'achat d'outils pour le journalier polyvalent pour un montant de 2000 \$ taxes incluses, poste budgétaire 02 32 000 640.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **07.04 (2014-11-492) - Achat manteaux nouveaux employés travaux publics**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de faire l'achat de trois manteaux pour les nouveaux employés des travaux publics. Au montant de 200\$ taxes incluses par manteau. Poste budgétaire 02 32 000 650.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **07.05 (2014-11-493) - Acceptation de l'offre de service SNC Lavalin-surveillance de chantier Tannerie3B**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de la firme SNC Lavalin pour la surveillance de chantier du projet de Développement résidentiel de la Tannerie phase 3B, au montant de 21 440 \$ plus taxes. La dépense sera prise au surplus accumulé non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **08 - URBANISME**

### **08.01 (2014-11-494) - Demande de dérogation mineure 1038 rue Simoneau**

**Considérant qu'**une remise a été érigée sur le terrain du 1038, avenue Simoneau (4 811 674) et qu'à la suite de la production d'un plan d'arpentage préparé par M. Daniel Ayotte, arpenteur géomètre en date du 20 juin 2014, cette remise empiète de 0.11 mètre dans la marge de recul avant secondaire;

**Considérant que** le propriétaire du 1038, avenue Simoneau a déposé une demande de dérogation mineure en regard de la localisation de sa remise;

**Considérant que** l'empiètement de la remise dans la marge de recul avant secondaire est minime;

**Considérant que** le fait d'accorder la dérogation mineure, tel que demandée, n'aurait aucun effet négatif sur les propriétés voisines;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'accorder la dérogation mineure telle que demandée soit un empiètement de 0.11 mètre de la remise dans la marge de recul avant secondaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.02 (2014-11-495) - Résolution UPA- modification séparatrices établissement d'élevage**

**CONSIDÉRANT QUE** le 22 mars 2011, la Municipalité de Saint-Agapit et le Syndicat de l'UPA ont procédé à la signature d'un protocole d'entente concernant l'agrandissement du périmètre urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** le 10 août 2011, la CPTAQ autorisait l'agrandissement du périmètre urbain et que, conséquemment, les distances séparatrices vis-à-vis les établissements d'élevage se voient modifiées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agriculture qui se pratique sur le territoire de la Municipalité en est une dynamique et diversifiée qui contribue de façon importante au développement économique de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** l'extension d'un périmètre urbain, lorsque nécessaire, doit se faire de manière à mieux concilier les besoins d'urbanisation avec ceux de la protection du territoire agricole, et ce, dans le respect des réalités agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Agapit souhaite s'assurer que l'impact sur les activités agricoles de l'agrandissement du périmètre urbain soit réduit au minimum;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu dudit protocole d'entente, une clause sur les distances séparatrices demandait à la Municipalité, advenant une autorisation favorable de la CPTAQ, de requérir de la MRC de Lotbinière une modification au schéma d'aménagement, afin que les établissements d'élevage existants puissent conserver les mêmes droits d'expansion qu'ils avaient avant l'agrandissement du périmètre urbain;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers:

Que la Municipalité de Saint-Agapit demande à la MRC de Lotbinière :

De permettre aux établissements d'élevage existants situés à proximité d'un agrandissement du périmètre urbain de conserver les mêmes droits d'expansion qu'ils avaient avant l'agrandissement du périmètre urbain, et ce, en conformité avec le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité et le Syndicat de l'UPA.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.03 (2014-11-496) - Assemblée publique de consultation règlement 390-0914**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de recommander l'adoption du règlement 390-09-14 puisqu'aucun citoyen ne s'est présenté lors de la consultation publique qui a eu lieu à 19h30 le 3 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **08.04 (2014-11-497) - Assemblée publique de consultation règlement 388-07-14**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de recommander l'adoption du règlement 388-07-14 puisqu'aucun citoyen ne s'est présenté lors de la séance de consultation publique qui a eu lieu le 3 novembre 2014 à 19h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **09 - LOISIRS**

#### **09.01 (2014-11-498) - Acceptation de la soumission de Certified-entretien tour d'eau aréna**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter la soumission de Certified pour l'entretien chimique de la tour d'eau de l'aréna au montant de 3528 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 701 30 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **09.02 (2014-11-499) - Travaux zone de buts de soccer**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'effectuer des travaux d'aménagement des zones des buts de soccer et d'accepter la soumission d'Écoverdure au montant de 720 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70150 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **10 - SERVICE DES INCENDIES**

#### **10.01 (2014-11-500) - Rapport des activités du service incendie**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de déposer le rapport des activités du service incendie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **10.02 (2014-11-501) - Augmentation salariale pompiers pour l'année 2014**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'accepter l'augmentation salariale des pompiers de l'ordre de 2% pour l'année 2014, tel que convenue avec les employés syndiqués de la municipalité. Cette augmentation représente une somme totalisant 1362.05 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **11 - COMITÉ DE LA FAMILLE**

#### **11.01 (2014-11-502) - Autorisation dépenses activité du 11 novembre 2014 (MADA)**

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'autoriser des dépenses du comité de la famille pour l'activité du 11 novembre prochain. La dépense d'environ 1000\$ sera prise dans la subvention MADA au poste budgétaire 02 59000 499. L'activité dévoilera les résultats du sondage effectué par le comité de la Famille.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **12 - FINANCES**

#### **12.01 (2014-11-503) - Dépôt de la liste des salaires au 25 octobre 2014**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de déposer la liste des salaires au 25 octobre 2014 pour un total de 89 015.90 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **12.02 (2014-11-504) - Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de déposer la liste des contrats de plus de 25 000\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **12.03 (2014-11-505) - Liste des comptes payés et à payer en date du 31 octobre 2014**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de déposer la liste des comptes payés au montant de 31 701.59 \$, la liste des prélèvements payés au montant de 40 295.17 \$ et la liste des comptes à payer au montant de 190 961.58 \$ en date du 31 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **12.04 (2014-11-506) - Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité**

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire trésorière a déposé la liste des personnes endettées envers la municipalité au 30 octobre 2014.

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu;

QUE le conseil demande de recouvrer les soldes dus des deux premiers versements de 2014 et ceux antérieurs avant le 2 mars 2015. Ainsi que de prendre entente avec les contribuables pour le paiement des quatres derniers versements de 2014.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **13 (2014-11-507) - VARIA**

## **14 (2014-11-508) - PÉRIODE DE QUESTION DES CONTRIBUABLES**

## **15 (2014-11-509) - FIN DE LA RENCONTRE**

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de lever la séance ordinaire à 20h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

---

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

---

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Sylvie Fortin-Graham, mairesse